



1. PROCESSUS DE GOUVERNANCE

1.12 RÉMUNÉRATION DES CONSEILLERS SCOLAIRES

PROPOSITION N° : 134-20-21
APPROBATION : 2021-06-24
RÉVISION :

Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) établit la rémunération des conseillers scolaires.

1.12.1 Honoraires des conseillers scolaires

Lors de sa réunion organisationnelle, le Conseil élu établit :

- a) Les honoraires pour la présidence;
- b) Les honoraires pour les conseillers scolaires.

1.12.2 Honoraires pour l'année 2020-2021

Pour l'année 2020-2021, les honoraires sont les suivants :

- a) Présidence – 22 800 \$
- b) Conseillers scolaires – 16 800 \$